

REGLEMENT DES ÉTUDES

1. ORGANISATION DES ÉTUDES

- 1.1 ORGANISATION DE LA FORMATION
- 1.2 CONTENU
- 1.3 TEST DE PLACEMENT
- 1.4 ATELIERS THÉMATIQUES
- 1.5 ÉQUIPE ADMINISTRATIVE ET PÉDAGOGIQUE

2. MODALITÉS DE CONTRÔLES DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

- 2.1 RÉGIME DE PRÉSENCE ET ASSIDUITÉ
- 2.2 MODE D'ÉVALUATION
- 2.3 RÈGLES DE COMPENSATION
- 2.4 MODALITÉS SPÉCIFIQUES

3. EXAMENS

- 3.1 RÈGLES
- 3.2 COMPOSITION DU JURY
- 3.3 DÉLIBÉRATION

4. DIPLÔME

- 4.1 VALIDATION
- 4.2 DÉLIVRANCE DES RELÈVES DE NOTES ET DU DIPLÔME
- 4.3 MENTIONS
- 4.4 RECONNAISSANCE DU DIPLÔME

5. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

6. ANNEXES

1. ORGANISATION DES ÉTUDES

1.1 ORGANISATION DE LA FORMATION

Le Diplôme Universitaire de Langue et Culture Françaises (DU LCF) s'adresse à ceux qui souhaitent apprendre ou perfectionner leur niveau de français (niveau A1 à C1 du CECRL). Il permet d'acquérir les compétences langagières nécessaires pour s'intégrer au mieux dans le milieu francophone. Il permet également, à partir du niveau B2 ou C1, une entrée en licence ou en master. Ce diplôme est délivré par Aix-Marseille Université.

L'année est divisée en deux semestres comprenant chacun 13 semaines de cours :

- de septembre à décembre ;
- de janvier à avril.

Le Diplôme comporte 18 heures de cours par semaine, organisées en deux Blocs de Connaissances et de Compétences (BCC) :

- BCC 1 « Langue », consacré à l'acquisition et au perfectionnement des compétences linguistiques et culturelles (cours de langue et de culture, complétés de A1 à B1 par un renforcement en phonétique ou à l'écrit).
- BCC 2 « Ateliers thématiques », consacré à l'approfondissement de la langue à travers des ateliers choisis par l'étudiant parmi quatre rubriques (voir 1.4)

La formation combine ainsi des cours de langue, des ateliers de phonétique (A1-B1), et des ateliers thématiques.

La formation se déroule sur le site Schuman d'Aix-en-Provence. Elle est définie sur un volume de 234 heure réparti sur quatre mois. Le nombre d'heures dans les cours de langue et dans les ateliers varient en fonction du niveau (A1, A2/B1, B1+, B2, B2+/C1).

1.2 CONTENU

Niveaux en langue française	Cours de langue et de culture	Renforcement linguistique	Ateliers thématiques
Objectif A1	14h30	1h30 (Phonétique)	2h (1 atelier)
Objectif A2	12h30	1h30 (Phonétique)	4h (2 ateliers de 2h)
Objectif B1	12h30	1h30 (Phonétique ou renforcement de l'écrit)	4h (2 ateliers)
Objectif B1+	12h		6h (2 ateliers de 3h)
Objectif B2	10h		8h (1 atelier de 2h et 2 ateliers de 3h)
Objectif B2+	10h		8h (1 atelier de 2h et 2 ateliers de 3h)
Objectif C1	10h		8h (1 atelier de 2h et 2 ateliers de 3h)

Renforcement linguistique

Les cours de renforcement linguistique sont obligatoires de A1 à B1.

En A1 et A2 il s'agit d'un renforcement en phonétique.

En B1, l'enseignant oriente l'étudiant vers un cours de renforcement phonétique ou grammatical.

Approche culturelle

A partir du niveau B1, un volume de 13 heures de « Culture et Civilisation » est intégré dans le cours de langue (BCC langue).

1.3 TEST DE PLACEMENT (niveau de langue)

Le placement dans un groupe de l'étudiant est décidé par les enseignants, après un test écrit et un test oral réalisé en ligne (via zoom) ou en présentiel. Un étudiant ne peut pas choisir son groupe.

Si un étudiant a obtenu une certification (TCF, DELF, DALF), il est tenu de transmettre la photocopie lors de son inscription. L'obtention d'une certification n'octroie pas d'office un placement dans le niveau supérieur.

1.4 ATELIERS THÉMATIQUES

Les ateliers thématiques sont répartis selon 4 Rubriques (UE) : Art et littérature / Histoire, civilisation, culture / Français sur objectifs spécifiques et universitaires / Renforcement de l'écrit.

L'étudiant fait un choix d'ateliers dans la liste des ateliers proposés à son niveau.

Les inscriptions aux ateliers thématiques se font au début du semestre-: les étudiants s'inscrivent directement dans les ateliers, dans la limite des places disponibles. Si un atelier choisi est complet, l'étudiant doit choisir un autre atelier. Il n'est pas possible de changer d'ateliers au-delà de la deuxième semaine de cours.

UE facultative

A partir du niveau B1, l'étudiant peut également choisir une UE facultative payante correspondant à un volume de 2h ou 3h par semaine.

1.5 ÉQUIPE ADMINISTRATIVE ET PÉDAGOGIQUE

Equipe administrative

Responsable de la scolarité : Viviane Rosati - viviane.rosati@univ-amu.fr

Gestionnaire de la scolarité – Référente : Jenny Ottosson - jenny.ottosson@univ-amu.fr

Gestionnaire de la scolarité et vie étudiante : Arleth Chateau - arleth.chateau@univ-amu.fr

Equipe pédagogique

Responsable du DU LCF : Nicole Larger – nicole.larger@univ-amu.fr

2. MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

2.1 RÉGIME DE PRÉSENCE ET ASSIDUITÉ

La présence aux enseignements (cours et ateliers) et aux examens est obligatoire. Toute absence doit être justifiée auprès du professeur des cours de langue et du service de la scolarité.

Les justificatifs d'absence doivent être transmis dans un délai de 5 jours à compter du premier jour de l'absence. Aucun justificatif n'est admis en dehors de ce délai et l'absence est alors considérée comme injustifiée.

L'assiduité est prise en compte par le jury du diplôme.

Un nombre d'absences non justifiées supérieur à 5 dans les cours de langue ne permet pas de valider le semestre.
Un nombre d'absences non justifiées supérieur à 2 dans les ateliers ne permet pas de valider le semestre.

2.2 MODE D'ÉVALUATION

L'évaluation des étudiants se fait en **contrôle continu intégral**. Durant le semestre, les étudiants sont régulièrement évalués dans les cours de langue, de phonétique et les ateliers.

Il est nécessaire d'avoir au moins trois notes aux ateliers durant le semestre.

Une évaluation finale pour le cours de langue française a lieu chaque fin de semestre pendant la dernière semaine de cours. Elle est harmonisée pour tous les groupes d'un même niveau et concerne les 4 compétences suivantes :

Niveaux : A2-B1-B2/C1 : Compréhensions orale et écrite, Productions orale et écrite +.

Niveau : A1 : Compréhensions orale et écrite, Productions orale et écrite + Structure de la langue.

2.3 RÈGLES DE COMPENSATION

Il est procédé à une compensation entre les notes d'ateliers thématiques de durée égale.

Le bloc « ateliers de 2h » et le bloc « ateliers de 3h » ne peuvent donc pas se compenser.

Aucune compensation n'est faite entre les cours de langue (l'atelier phonique inclus) et les ateliers thématiques.

2.4 MODALITÉS SPÉCIFIQUES

Cours de langue française

La note finale obtenue est la moyenne du contrôle continu (50%) et de l'évaluation finale (50%).

Ateliers thématiques

La note transcrite sur le relevé de notes est la moyenne des notes obtenues en contrôle continu.

UE engagement étudiant

Cette UE est optionnelle et permet à l'étudiant d'obtenir 1 ECTS par semestre en plus des crédits de son diplôme.

2.5 USAGE DES OUTILS D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE GÉNÉRATIVE

Les outils d'intelligence artificielle générative et de traduction automatique peuvent être mobilisés dans certaines activités d'apprentissage, dans le respect des consignes de l'enseignant, de l'intégrité académique, de la confidentialité, de la protection des données personnelles et de la charte d'usage de l'intelligence artificielle générative applicable à la formation.

Dans toute évaluation, examen ou production prise en compte dans le contrôle continu, leur utilisation est interdite sauf autorisation préalable de l'enseignant. Lorsque leur usage est autorisé, l'étudiant doit le déclarer de manière explicite, selon les modalités indiquées dans la consigne.

L'utilisation non autorisée ou non déclarée d'un outil d'intelligence artificielle générative ou de traduction automatique, ainsi que la présentation d'un contenu généré comme un travail personnel, constitue une fraude.

L'étudiant demeure responsable de l'ensemble des contenus remis, de leur exactitude, de leur qualité linguistique, de leurs sources et du respect des droits et données des tiers.

Les étudiants s'engagent à prendre connaissance de la charte d'usage de l'intelligence artificielle générative de la formation et à en respecter les principes, règles et recommandations. Cette charte précise notamment les usages autorisés, encadrés ou interdits selon les activités pédagogiques et les modalités d'évaluation.

3. EXAMENS

3.1 RÈGLES

Les cours et ateliers évalués ne font l'objet que d'une seule session. Il n'y a pas de rattrapage possible.

Les étudiants doivent respecter le calendrier du DU.

3.2 COMPOSITION DU JURY

Le jury est composé de la directrice du service universitaire des langues, de la direction adjointe aux formations et au moins de deux membres enseignants participant aux enseignements du diplôme.

3.3 DÉLIBÉRATION

Le jury délibère souverainement dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le jury délibère à chaque semestre.

Lors des délibérations, le jury peut attribuer des points de jury.

Les résultats peuvent être contestés dans les deux mois à compter de la date de leur notification.

4. DIPLÔME

4.1 VALIDATION

Le semestre / Le diplôme (30 ECTS) est obtenu si :

- La moyenne pondérée des cours de langue (BBC1) et des ateliers (BCC2), affectée de leurs coefficients, est égale ou supérieur à 10/20 ;
- Au niveau A1, l'étudiant a une note $\geq 10/20$ dans 5 compétences sur 6 (compréhension orale/écrite, production orale/écrite, phonétique et structure de la langue) ;
- Aux niveaux A2 et B1, l'étudiant a une note $\geq 10/20$ dans 4 compétences sur 5 (compréhension orale/écrite, production orale/écrite et phonétique/renforcement grammatical) ;
- Au niveau B1+ et au-dessus, l'étudiant a une note $\geq 10/20$ dans 2 compétences sur 3 (compréhension orale/écrite, production orale) et il doit avoir **une note $\geq 10/20$ en production écrite** ;
- L'étudiant a une note $\geq 10/20$ aux ateliers thématiques et à l'atelier phonétique ;
- L'étudiant a suivi la formation avec assiduité, toute absence doit être justifiée ;
- L'étudiant a obtenu une note finale minimum de 10/20.

Note éliminatoire pour l'obtention du diplôme :

Toute note $\leq 6/10$ dans les cours de langue et/ou les ateliers est éliminatoire ;

Passage au niveau supérieur :

- Le passage au niveau supérieur d'un semestre à l'autre ou d'une année à l'autre n'est pas automatique. Il dépend de la validation du diplôme et des délibérations du jury ;
- Seule la délibération du jury en concertation avec les enseignants du niveau concerné permet de valider le passage au niveau supérieur.

Redoublement :

- Un seul redoublement par niveau est autorisé ;
- L'étudiant doit repasser la totalité des enseignements et des examens du diplôme.

Absence à un contrôle continu :

Toute absence, justifiée (ABJ) ou injustifiée (ABI), dans le cadre du contrôle continu est éliminatoire et entraîne la non-validation du DU LCF.

4.2 DÉLIVRANCE DES RELÈVES DE NOTES ET DU DIPLÔME

Les relevés de notes sont accessibles via l'ENT.

La délivrance du diplôme définitif intervient dans un délai inférieur à 6 mois après la proclamation des résultats.

4.3 MENTION

L'obtention du diplôme est assortie de mentions attribuées de la manière suivante :

- mention « Très bien avec félicitations du jury » pour une moyenne générale $\geq$ à 18/20 ;
- mention « Très bien » pour une moyenne générale $\geq$ à 16/20 ;
- mention « Bien » pour une moyenne générale $\geq$ à 14/20 ;
- mention « Assez bien » pour une moyenne générale $\geq$ à 12/20.

4.4 RECONNAISSANCE DU DIPLÔME

Le Diplôme Universitaire de Langue et Culture Françaises niveaux B2, B2+ ou C1 est officiellement reconnu par l'ensemble des composantes d'Aix-Marseille Université et par d'autres établissements universitaires au même titre qu'une certification B2/C1. Il permet aussi d'accéder à une deuxième année de licence ou à un master sous réserve du niveau d'études de l'étudiant. Pour une licence 1, il est nécessaire de passer le TCF et de remplir une demande d'autorisation préalable (DAP – Dossier vert). L'étudiant doit participer aux campagnes de candidatures selon le calendrier de chaque composante.

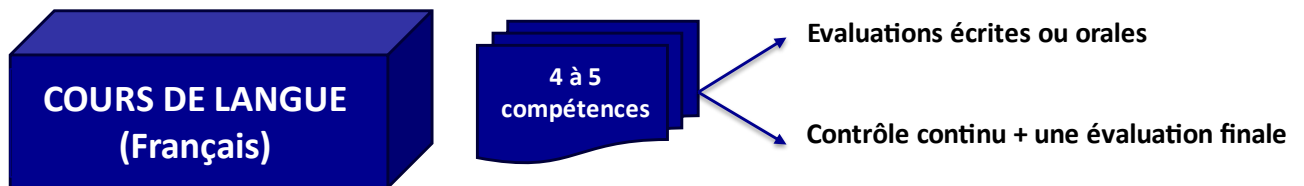
5. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les enseignements dispensés dans le cadre du Diplôme Universitaire (DU) requièrent un investissement considérable en termes de temps, avec 18 heures de cours hebdomadaires, auxquelles s'ajoute une charge importante de travail personnel. Par conséquent, il s'avère difficile de concilier ces exigences académiques avec une activité salariée intense.

En moyenne, un ou deux livres sont à acheter par semestre. Les enseignants de langue en donnent la liste au début des cours. Les achats sont à la charge de l'étudiant.

ANNEXE

BBC 1



A1

Compréhension orale
Expression orale
Compréhension de l'écrit
Expression écrite
Structure de la langue
Phonétique

A2, B1

Compréhension orale
Expression orale
Compréhension de l'écrit
Expression écrite
Phonétique

B1+, B2, B2+, C1

Compréhension orale
Expression orale
Compréhension de l'écrit
Expression écrite

BCC 2



Evaluations écrites ou orales

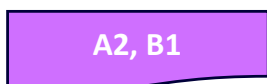
Contrôle continu

Axes de travail

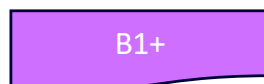
- Renforcement de l'oral
- Renforcement de l'écrit
- Arts, littérature, créativité
- Sciences humaines
- Français sur objectifs spécifiques



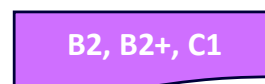
1 atelier au
choix
2h



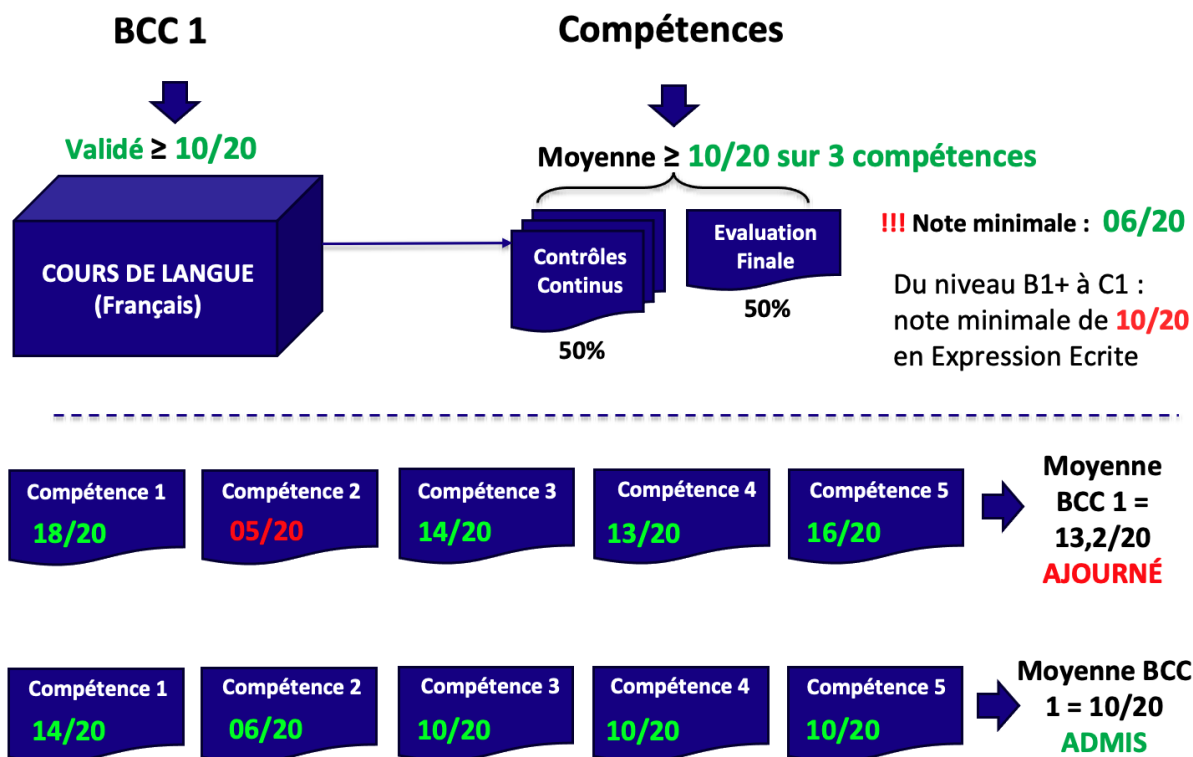
2 ateliers au choix
2 X 2h

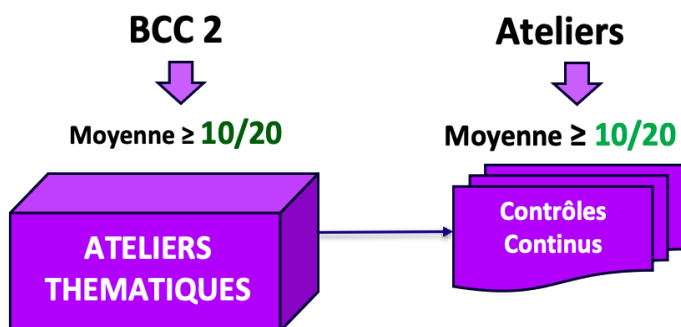


2 ateliers au choix
2 X 3h



1 atelier au choix
2h
2 ateliers au choix
2 X 3h





!!! Note minimale :
06/20

Exemple 1

Atelier 1
18/20

Atelier 2
05/20



Moyenne BCC 2 = 11,5/20
AJOURNÉ

Exemple 2

Atelier 1
14/20

Atelier 2
06/20



Moyenne BCC 2 = 10/20
ADMIS

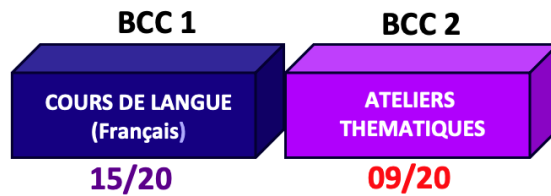
VALIDATION DU DIPLOME

21



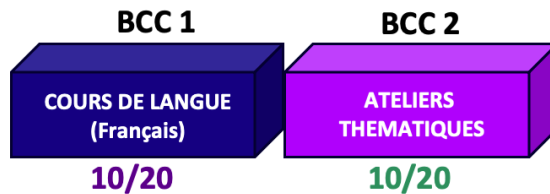
- MOYENNE DE CHAQUE BLOC $\geq 10/20$
- PAS DE COMPENSATION ENTRE BLOCS

Exemple 1



➡ Moyenne D.U = 12/20
AJOURNÉ

Exemple 2



➡ Moyenne D.U = 10/20
ADMIS